

1^{ER} juillet 2008, création du CORFISEM : Les Ecoles des Mines s'associent *pour et avec* l'ensemble des secteurs économiques

Les Ecoles des Mines, dont la vocation est de soutenir le développement de l'économie par l'accompagnement des entreprises, donc de l'emploi, ont décidé de s'associer pour répondre à la demande croissante des industriels en ingénieurs.

Elles ont créé une nouvelle structure associative de partenariat au niveau national (CORFISEM) associant milieux professionnels et partenaires pédagogiques. Objectif : mettre en place de nouvelles filières de formation d'ingénieurs spécialisés pour attirer de nouveaux publics.



Un regroupement original

L'originalité du CORFISEM (*Comité d'Orientation des Formations d'Ingénieurs Spécialisés des Ecoles des Mines*) est d'associer de grandes écoles avec des organisations professionnelles pour permettre aux élèves présentant des profils différents des filières classiques (élèves des classes préparatoires), d'accéder au diplôme d'ingénieur.

Les fondateurs de cette association sont représentés, à parité :

- d'un collège pour les écoles : les Ecoles des Mines de Saint-Etienne, Nancy, Nantes, Alès et Albi Carmaux,
- et d'un collège d'organisations professionnelles : Syntec-Ingénierie, Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), Union des Industries Textiles (UIT), Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA).

Au cours de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 1^{er} juillet, ont été élus en qualité de :

- Président : le Délégué général de Syntec-Ingénierie, M. Jean Félix ;
- Vice-Président : le Directeur de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne, M. Robert Germinet ;
- Secrétaire : le Directeur de l'Ecole des Mines d'Alès, M. Alain Dorison ;
- Trésorier : le représentant de l'UNIFA, Mme Elisabeth de Sablet.

Un axe de développement stratégique

Le CORFISEM sera chargé de mettre en place de nouvelles filières de formation d'ingénieurs spécialisés par les voies de la formation continue, de l'apprentissage et de la Validation des Acquis de l'Expérience. Une diversification qui permettra de répondre à la demande croissante des industriels et à promouvoir l'ouverture sociale par l'élargissement des voies d'accès.

La création du CORFISEM est la concrétisation de l'un des quatre axes stratégiques d'évolution fixés en 2007 lors du colloque sur les Orientations Stratégiques des Ecoles des Mines, qui portait sur la réponse des écoles des Mines aux attentes de l'économie et de la société, notamment :

- accroître leur offre de formation,
- assurer davantage la diffusion des savoirs technologiques dans l'économie, au profit notamment des PME,
- renforcer leurs formations continues au profit des cadres salariés des PME,
- mettre en œuvre les recommandations sur l'ouverture sociale et diversifier les filières d'accès,
- encourager la reprise d'études sous statut salarié y compris en utilisant la VAE,
- approfondir la valorisation de leur contribution au développement territorial.

Dans ce cadre, le développement des formations sous statut salarié, déjà en vigueur dans certaines Ecoles des Mines comme celle de Saint-Etienne (depuis 15 ans), est un axe fort de développement pour chacune. Par exemple, l'Ecole des Mines d'Alès a un objectif immédiat de former 1/3 de ses ingénieurs dans les domaines du bâtiment et de l'informatique sous statut salarié. L'Ecole des Mines d'Albi ouvre en 2008 des formations par apprentissage avec un 1^{er} objectif de 25 apprenants. Pour Syntec-Ingénierie, qui compte 40 écoles et universités partenaires, le CORFISEM répond à une réelle demande pour pourvoir les différents métiers en ingénieurs.

A propos des formations d'ingénieurs sous statut salarié à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne

Depuis plus de 15 ans, l'ENSM.SE développe de nouvelles filières d'accès au métier d'ingénieur* par la voie de la formation continue sous statut salarié ou par apprentissage (jeunes diplômés bac +2 ou +3) et depuis 2006 par la Validation des Acquis de l'Expérience, via l'ISTP, établissement sous convention avec l'ENSM.SE.

En 2007, l'ISTP a engagé une action expérimentale pour l'accueil de personnes en reconversion professionnelle et/ou de demandeurs d'emploi.

Grâce à des partenariats pédagogiques et industriels de haut niveau, ces formations sont en pleine progression au niveau quantitatif (avec un flux de 22 élèves en 1991, 145 en 2007) soit plus de 400 élèves-ingénieurs de spécialité (Génie industriel) et qualitatif (recrutement national, large éventail d'entreprises partenaires, ouverture de nouvelles options).

En matière d'ouverture sociale, elles ont donné une seconde, voire une première chance, à un public nombreux en lui offrant non seulement un complément de formation de haut niveau, le diplôme d'un établissement prestigieux, mais aussi un gage de placement : la totalité des élèves en Formation Continue est en poste en fin de formation et 90% des apprenants apprentis ont un emploi 2 mois après la fin de leur cursus, 50% des diplômés apprentis sont recrutés par leur entreprise d'accueil.

En 2006, l'ENSM.SE avait été désignée « école référente » par le Ministre de l'Industrie pour la reprise d'études sous statut salarié.

Forte de son expérience, l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne a donc impulsé au sein du Groupe des Ecoles des Mines la création de cette structure associative de partenariat au niveau national : le Comité d'Orientations des Formations d'Ingénieurs Spécialisés des Ecoles des Mines.

* Ingénieur de spécialité Génie industriel, Ingénieur de spécialité Electronique et informatique industrielle